

« La justice »

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCES

Sommaire

Impossible justice	3
Présentation de la conférence inaugurale	3
Biobibliographie	3
De la difficulté à faire ce qui est juste : les stoïciens à l'épreuve du réel !	4
Présentation de la conférence	4
Biobibliographie	4
La place de l'équité dans la vertu aristotélicienne de justice et dans l'éthique des vertus contemporaines	5
Présentation de la conférence	5
Biobibliographie	5
Les droits de l'homme et la question du juste	6
Présentation de la conférence	6
Biobibliographie	6

« Les salauds dorment en paix » ⁽¹⁾ - L'indulgence, aux limites de la justice. Questions leibniziennes.....	7
Présentation de la conférence	7
Biobibliographie	7
L'irréparable.....	8
Présentation de la conférence	8
Biobibliographie	8
« Réclamer justice »	9
Présentation de la conférence	9
Biobibliographie	9
Les dilemmes contemporains de la justice sociale.....	10
Présentation de la conférence	10
Biobibliographie	10
Théories de la justice et critiques des inégalités : actualité de Rousseau.....	11
Présentation de la conférence	11
Biobibliographie	11
L'injustifiable	12
Présentation de la conférence de clôture.....	12
Biobibliographie	12

CONFÉRENCE INAUGURALE

Impossible justice

Antoine Garapon

Magistrat, auteur, producteur de l'émission « Esprit de justice » sur France Culture et directeur de la collection Le Bien commun aux éditions Michalon.

Présentation de la conférence inaugurale

Plutôt que d'être envisagée comme idéal, la justice gagne, au contraire, à être approchée par ses limites, par l'écart entre ce qu'elle prétend et ce qu'elle est, par une vocation immédiatement trahie par les moyens censés la mettre en œuvre (la fermeture du langage, l'archaïsme du rituel, l'absurdité d'une peine qui reconduit la souffrance, les ambivalences de la société qui la réclame). Mieux vaut donc penser la justice à partir de son impossibilité, ce qui ne contredit pas sa nécessité mais invite à la concevoir autrement, comme exigence infinie plutôt que comme réalisation (Justinien), comme la tâche de la rendre « imaginable dans un monde si évidemment injuste » (Camus) et « représentable » en déployant le conflit dans l'espace de façon en vue d'une « délivrance esthétique du mal par le spectacle tragique » (Ricœur).

Biobibliographie



Antoine Garapon a été juge des enfants pendant de nombreuses années, auteur entre autres de *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire* et (avec Jean Lassègue) *Justice digitale. Révolution graphique et rupture anthropologique* ; producteur de l'émission « Esprit de justice » sur France-Culture et directeur de la collection Le Bien commun aux éditions Michalon.

CONFÉRENCES

De la difficulté à faire ce qui est juste : les stoïciens à l'épreuve du réel !

Christine Veillard

Maître de conférences en philosophie ancienne à l'Université de Paris Nanterre.

Présentation de la conférence

Selon les stoïciens, la norme du juste et de l'injuste est la loi vraie, celle de la droite raison en accord avec la nature. Pour être juste, il suffit donc de suivre cette loi, qui s'énonce en nous avec évidence, si nous prenons la peine de comprendre l'ordre du monde. Comment savons-nous, toutefois, que notre raison promulgue correctement cette loi ? N'y a-t-il pas précisément des cas où nous envisageons rationnellement deux solutions contraires, qui nous apparaissent comme également légitimes ? L'école stoïcienne est, de fait, le lieu d'une polémique devenue célèbre dans l'Antiquité, qui peut se résumer ainsi : être juste, est-ce refuser par principe tout calcul ? La question, d'abord posée en termes éthiques, a une importance considérable, une fois transférée dans le domaine politique.

Biobibliographie



Christelle Veillard est maître de conférences en philosophie ancienne à l'Université de Paris Nanterre.

Auteur de : *Les stoïciens, II. Le stoïcisme intermédiaire : Diogène de Babylonie, Panétius de Rhodes, Posidonius d'Apamée*, Paris, Les Belles Lettres, Figures du savoir, 2015 ; *Les stoïciens, une philosophie de l'exigence*, Paris, Ellipses, Aimer les philosophes, 2017 ; *Hécaton de Rhodes. Fragments, texte, traduction et commentaire*, Paris, Vrin, Histoire des Doctrines de l'Antiquité Classique (sous presse).

La place de l'équité dans la vertu aristotélicienne de justice et dans l'éthique des vertus contemporaines

Annie Hourcade-Sciou

Professeur des universités, université de Rouen, membre de l'ERAC, responsable du groupe de recherche interdisciplinaire « Prendre en compte la vulnérabilité ».

Présentation de la conférence

Aristote consacre une partie du livre V de *l'Éthique à Nicomaque* à l'équité ou honnêteté (*epieikeia*) qu'il présente comme une certaine forme de justice. L'équitable a plus de valeur, cependant, que le juste car il rectifie la loi quand elle présente un défaut en raison de son excès de généralité. L'équité est, par excellence, représentative de la dimension incarnée de la vertu car celui qui est équitable sait décider et agir comme il convient dans une situation particulière. Cette part jouée par l'équité dans la décision et dans l'action se trouve confirmée au livre VI, lorsqu'Aristote traite des capacités inhérentes à la sagesse pratique (*phronèsis*). Aux côtés en effet de la bonne délibération (*euboulia*) et de la compréhension (*sunesis*), figure le bon sens indulgent (*sungnômè*) qui permet de discerner ce qui est équitable et qui, comme la bonne délibération et la compréhension, porte sur le particulier. À partir de ces éléments, il s'agira de mettre en évidence la fécondité des applications de la conception aristotélicienne de l'équité en éthique des vertus contemporaine.

Biobibliographie



Annie Hourcade-Sciou est professeur des universités en philosophie à l'Université de Rouen, membre de l'ERAC (E.A. 4705) et responsable du groupe de recherche interdisciplinaire « Prendre en compte la vulnérabilité ». Spécialiste de philosophie morale et politique, d'éthique appliquée et de philosophie antique, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages et a dirigé plusieurs collectifs, notamment : *Le conseil dans la pensée antique. Les sophistes, Platon, Aristote* en 2017 et *Le soin, l'aide, care et cure* en 2018.

Les droits de l'homme et la question du juste

Julie Saada

Maître de conférences en philosophie, université d'Artois et Sciences Po Paris, directrice de programme au Collège international de philosophie.

Présentation de la conférence

Déclarés au 18^e siècle, les droits de l'homme visaient l'émancipation des individus, dotés de droits universels inaliénables, comme des peuples, devenus source de la légitimité politique. Ils constituaient ainsi le fondement de toute société politique juste. Leur développement en droit positif a néanmoins donné lieu à des critiques portant sur la finalité réelle de ces droits, leur abstraction, la difficulté à les doter de fondements cohérents, leur nature institutionnelle ou bien contestataire, leur inefficacité, enfin, leurs usages en politique internationale contraires à l'idée du juste et à leur promesse démocratique. Parce que ces droits sont aujourd'hui critiqués comme anti-démocratiques, devrait-on penser le juste *contre* les droits de l'homme ?

La conférence proposera une généalogie des droits de l'homme puis discutera les critiques qui leur sont adressées. Elle montrera que si les droits humains définissent plus qu'un état de droit, mais moins qu'une société démocratique entendue comme société des égaux, le régime démocratique ne saurait être séparé des droits humains. Ces derniers apparaissent donc comme la condition nécessaire mais non suffisante d'une théorie de la justice.

Biographie



Julie Saada est professeur de philosophie à Sciences Po. Ses travaux portent sur la justice de la guerre et de l'après-guerre ainsi que sur les théories critiques du droit. Elle a publié *Guerre juste, guerre injuste* (avec C. Nadeau, PUF, 2009) ; *Hobbes et le sujet de droit* (Éd. du CNRS, 2010) ; *La justice pénale internationale face aux crimes de masse* (co-dir., Pedone, 2014) ; *Enseigner le passé violent* (dir., APU, 2014) ; *La guerre en question* (dir., PUL, 2015) ; *Le droit, entre théorie et critique* (co-dir., U. de Chambéry, 2016).

« Les salauds dorment en paix » ⁽¹⁾ - L'indulgence, aux limites de la justice. Questions leibniziennes

Paul Franck Burmat

Ancien enseignant de philosophie en classe préparatoire aux grandes écoles, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe philosophie.

Présentation de la conférence

Nous supportons difficilement la simple idée que les salauds puissent « dormir en paix ». Nous voulons que les coupables soient poursuivis, jugés et punis, et aussi que les justes soient récompensés, comme cela advient dans les fictions aux dénouements heureux, si loin des déchirements du monde. Mais nous rêvons aussi d'un monde dans lequel les fautes seraient davantage pardonnées et dans lequel il serait possible, sinon de dépasser, en tout cas de contenir les tourments de la culpabilité. L'équité – celle des juges mais celle aussi des jugements que nous portons les uns sur les autres, et parfois sur nous-mêmes – ne va pas sans une indulgence bien pesée, qui vient tempérer le poids de la responsabilité, le remords des fautes commises ou l'embarras des réparations impossibles. Comment articuler ou équilibrer ces deux exigences, qui s'opposent si souvent, aussi bien dans leur principe fondateur que dans leur mise en œuvre ? Cela fait-il signe vers une justice seulement approximative ou même impossible ? C'est cette tension que l'on cherchera à questionner, en se demandant avec Leibniz ce que peut signifier le réglage « dans le moindre détail » d'une justice qui, pour appeler sans cesse l'indulgence, requiert aussi sa suspension.

(1) *Les salauds dorment en paix* est un film d'Akira Kurosawa, sorti en 1960.

Biobibliographie



Publius Cornelius Lentulus Marcellinus
Monnaie : Rome, env. 100 avant JC
AVERS : tête de Janus dans une couronne de laurier

Pendant plusieurs années, Paul Frank Burmat a enseigné la philosophie en classes préparatoires aux grandes écoles littéraires. Essentiellement généraliste, son travail a ainsi touché à des domaines aussi divers que la métaphysique, la science, la morale, la politique et le droit, l'art et la technique. Son approche des domaines académiques de la philosophie a toujours été pluraliste et adossée à la conviction que les chemins qui mènent à la clairière du concept s'ouvrent par la lecture, la méditation et l'interprétation diffractées des textes de la tradition philosophique.

Paul Frank Burmat exerce à l'heure actuelle des fonctions institutionnelles et non plus d'enseignement, mais ne laisse pas de promouvoir une vision ouverte, plurielle et concrète à la fois de l'enseignement de la philosophie.

L'irréparable

Olivier Campa

Professeur de philosophie en première supérieure, lycée Louis-le-Grand, académie de Paris.

Présentation de la conférence

Alors que la rationalité juridique entend réparer ce que l'homme fait à l'homme par toute une arithmétique des délits et des peines fondée sur une pensée de la justice comme compensation d'un dommage ou recouvrement de dette, l'acte commis apparaît, dans son intraitable singularité, à la fois comme l'attestation tragique et comme l'événement constitutif d'une irréversibilité du temps qui semble désespérer toute visée d'une pleine réparation et, partant, toute possibilité de rendre *enfin* justice. Et si, en deçà de l'acte irrémédiable – et comme sa condition –, chacun, criminel ou victime, s'avance comme cette singularité sans pareille qui le dérobe à toute équivalence, ne faut-il pas tenir l'existence elle-même pour l'irréparable et la justice pour une exigence ontologiquement impossible ? A moins que la justice ne soit elle-même irréductible à tout calcul et ne se soutienne de l'irréparable : une justice non pas *rendue*, mais *donnée* comme ce qui n'aurait de cesse d'advenir selon une temporalité alors ouverte à l'infini.

De Levinas à Blanchot, de Benjamin à Agamben, de Derrida à Nancy, et selon des modalités chaque fois déplacées, il s'agira de penser une telle disposition à ce qui vient comme avènement – ici et maintenant – d'une communauté éthique dans l'horizon d'une justice à *venir*.

Biobibliographie

Professeur de Chaire supérieure en khâgne au lycée Louis-le-Grand. Auteur de plusieurs articles sur Plotin, Levinas et Blanchot, ses travaux relèvent plus généralement d'une phénoménologie de l'événement développée dans ses dimensions métaphysiques, esthétiques, éthiques et politiques.

« Réclamer justice »

Jean Bourgault

Professeur de philosophie en première supérieure, lycée Condorcet, académie de Paris, membre du comité de rédaction des Temps modernes, co-animateur de l'équipe « Sartre » de l'ITEM.

Présentation de la conférence

Sartre n'a cessé de s'interroger sur les appels à la justice ; leurs modalités, leurs sens, leurs simplicités apparentes. L'indignation morale et ses prétendues vertus se donnent pour univoques, mais elles ne le sont pas. Et de fait, l'on ne peut penser « la » justice sans mettre en question la façon complexe, située, souvent paradoxale, dont telle ou telle justice est « *instituée* ».

Toute institution a pour rôle de maintenir (ou « restituer ») un ordre dont on n'est pas sûr du tout qu'il soit juste ou qu'il puisse l'être. Au-delà du constat pascalien sur la « plaisante justice qu'une rivière borne », il faut décrire, pour les comprendre en leurs schèmes directeurs, les pièges qui guettent les invocations du juste, les procès en légitimité, comme aussi les moments d'insurrection et de révolte, toujours repris par des mouvements d'institutionnalisation et toujours déviés. Cela se montre particulièrement, mais pas uniquement, dans les analyses faites par Sartre autour du colonialisme et de la décolonisation. Il s'agira d'évoquer quelques-unes de ces analyses.

Biobibliographie



Jean Bourgault est professeur de philosophie en khâgne au lycée Condorcet.

Membre du comité de rédaction des *Temps modernes*, co-animateur de l'équipe "Sartre" de l'ITEM (<http://www.item.ens.fr/sartre/>), il a publié de nombreux articles sur Sartre, et a publié quelques textes inédits du même auteur. Parmi ceux-ci, et en relation avec cette conférence, signalons :

Sartre, « Les racines de l'Éthique », in *Etudes Sartriennes*, n° 19, ed. Ousia, 2015 – texte co-édité avec G. Cormann.

Les dilemmes contemporains de la justice sociale

Patrick Savidan

Philosophe, professeur en science politique, université Paris 2 Panthéon-Assas, directeur de la revue *Raison Publique*.

Présentation de la conférence

Si la justice sociale est un idéal intuitivement séduisant, la manière dont on l'entend communément recouvre souvent des aspirations fort diverses. Si l'on veut que cet idéal puisse guider l'action, il convient que soient clarifiées les significations qu'on lui donne et les opérations normatives qui s'y rattachent. Cela suppose de savoir, non seulement articuler les différentes composantes conceptuelles et normatives de la notion de justice sociale, mais encore la façon dont cette dernière accompagne, voire favorise, la réalisation d'autres objectifs sociaux. Pour explorer les difficultés de sa mise en œuvre contemporaine, nous nous attacherons à l'étude des trois principaux dilemmes que rencontre et doit surmonter aujourd'hui la réflexion sur la justice sociale lorsqu'elle est mise à l'épreuve de trois exigences fondamentales : l'efficacité dans la répartition des ressources, la reconnaissance des identités et la transition écologique.

Biobibliographie



Patrick Savidan est philosophe, professeur en science politique à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et directeur de la revue *Raison publique* (<http://www.raison-publique.fr>). Ses travaux portent sur la démocratie et la justice sociale. Au nombre de ses publications, signalons le *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (dir., PUF, 2018), *Voulons-nous vraiment l'égalité ?* (Albin Michel, 2015), *Repenser l'égalité des chances* (Hachette, Pluriel, 2010), *Le Multiculturalisme* (PUF, 2009).

Théories de la justice et critiques des inégalités : actualité de Rousseau

Gabrielle Radica

Professeur des universités, département de philosophie, université de Lille.

Présentation de la conférence

Il est intéressant de distinguer les lectures de Rousseau qui mettent en avant le *primat du politique*, de celles qui mettent en avant le *primat du social*. Les auteurs des premières lisent surtout le *Contrat social*, et ceux des secondes, surtout le second *Discours*. Les premiers saluent en Rousseau celui qui définit la république, la loi, la volonté générale, le souverain et le peuple comme unique souverain légitime, etc. Les seconds repèrent surtout les problèmes liés au commerce corrompateur des hommes et à l'intersubjectivité. Ces deux types de lectures ont pour point commun de séparer le politique du social, et ainsi, notamment, de se priver de la compréhension de l'importance des inégalités dans la pensée de Rousseau, car cette question est indissociablement sociale et politique. On essaiera donc de voir en quoi, à quelques exceptions peu connues, les lecteurs politiques contemporains de Rousseau ne parlent pas d'inégalités, n'en parlent plus, ou pas assez, ou du moins, pas dans le sens *toujours à la fois politique et social* que Rousseau leur donne.

Biobibliographie



Spécialiste de Rousseau, et de la pensée morale et politique du XVIIIe siècle, Gabrielle Radica est professeure des Universités au département de philosophie de l'Université de Lille. Elle a écrit *L'histoire de la raison*, paru chez Champion en 2008 ; coordonné avec Luigi Delia un numéro de la revue *Lumières* : « *Penser la peine au siècle des Lumières* », en 2012 ; et coordonné avec Laetitia Simonetta un numéro de la revue en ligne *Implications philosophiques* sur « *Sentiments et culture au XVIIIe s.* » en 2017. Ses travaux portent désormais également sur la famille dans la philosophie pratique (*Textes clés de philosophie sur la famille*, Paris, Vrin, 2013).

Dernière publication : « Qu'est devenue Julie ? (Sur le perfectionnisme dans *Julie ou la Nouvelle Héloïse*). », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau* 54 (printemps 2021).

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

L'injustifiable

Alain Renaut

Professeur émérite, Sorbonne-Université.

Présentation de la conférence de clôture

La conception du juste me semble désormais devoir partir, non plus d'un idéal de justice, mais de nos représentations de situations individuelles ou collectives comme injustifiables. La démarche à pratiquer récuserait le *top down*, qui prévalait encore dans les théories de la justice, pour le *bottom up* : à l'opposé de toute théodicée, elle procéderait, non *ex principiis*, mais *ex datis*, en se développant, quant à l'imputabilité du mal commis, dans le sens de sa laïcisation et par conséquent aussi de son « humanisation ».

Reste que la catégorie de l'injustifiable doit être complétée, au-delà de la base de données dont part une philosophie appliquée, par une base de critères normatifs réélaborés. Même explicité par l'injustifiable, l'injuste ne permet pas de penser tout le négatif du monde sans l'adjonction d'autres exigences pratiques qu'impose de privilégier, dans les situations injustifiables, les plus « extrêmes » - et ce, selon des concepts comme ceux de l'indécence et de l'indignité. Devrait s'ensuivre une nouvelle transformation de l'humanisme, recentré sur le questionnement qui surgit, en particulier dans l'injustifiable, sur les limites de l'humain et de l'inhumain, et sur le basculement de l'un dans l'autre.

Biobibliographie



Professeur de philosophie politique et d'éthique à Paris-Sorbonne de 1993 à 2016.

Professeur émérite depuis 2016 à Sorbonne Université.

Un humanisme de la diversité. Essai sur la décolonisation des identités, Flammarion, 2009.

Un monde juste est-il possible ? Contribution à une théorie de la justice globale, Stock, 2013.

L'injustifiable et l'extrême. Manifeste pour une philosophie appliquée, Le Pommier, 2015.

La conflictualisation du monde au XXI^e siècle. Une approche philosophique des violences collectives (avec Geoffroy Lauvau), Odile Jacob, 2020.